

# **CHAMPIONNAT de FRANCE 2010**

Division EXCELLENCE DOUBLETTE Féminine

## SPORT d'ENTREPRISE

## Art. 1 - Organisation et Lieux

Ce Championnat de FRANCE Sport d'Entreprise se dispute en DOUBLETTE Féminine. Il est ouvert à toutes les licenciées titulaires d'une licence F.F.B.S.Q. Bowling, avec autorisation pour jouer en Sport d'Entreprise ( nom de l'entreprise et identification de la région ).

Le nombre d'enfants ne devra pas excéder 50% de l'équipe sur la piste.

Il se déroule en 2 phases :

Phase régionale
30 et/ou 31 janvier 2010

o Phase nationale les 10 et 11 avril 2010 / 24 équipes

à **RAMBOUILLET** 

Ce championnat décerne un titre national de CHAMPIONNE de FRANCE

#### Art. 2 - Les Equipes et les Remplacements

De la phase régionale à la phase européenne, chaque équipe ne peut utiliser plus de 3 joueuses, avec un maximum de 2 joueuses par phase.

Sont comptées dans les 3 joueuses :

- les 2 joueuses inscrites sur le bulletin d'engagement, même si une ou plusieurs d'entre elles ne participent pas
- aucune joueuse ne peut faire partie de 2 équipes différentes, tout au long des différentes phases

Aucune joueuse faisant partie d'une équipe qualifiée en phase nationale et n'ayant joué ne serait-ce qu'une seule partie en phase régionale, ne peut prétendre à jouer au sein d'une autre équipe qualifiée, de la même entreprise ( ou société ).

## Art. 3 - Phases Regionales

#### A - Déroulement et Titre décerné

 L'organisation de chacune des phases est assurée par le Comité Sportif Régional Bowling et son délégué Sport d'Entreprise

- Chaque équipe dispute 2 séries consécutives de 3 parties chacune, avec décalage de pistes à l'issue de la première série
- Le titre de Championne de Région est attribué à la meilleure doublette à l'issue des 6 parties, dans la mesure où 2 équipes minimum sont engagées dans chaque région
- Si une région administrative n'a pas un minimum de 2 équipes engagées, elle sera automatiquement rattachée à sa région sportive
- Si une région sportive n'a pas un minimum de 2 équipes engagées, elle sera automatiquement rattachée à l'inter région dont elle dépend

## **B - Date Limite d'Inscription** (impérative)

 La date limite des inscriptions à la compétition est fixée par chaque ligue régionale

## Art. 4 - Phase Nationale

Elle est organisée par le Comité National Bowling.

### A - Qualification

- Elle est réservée aux 24 équipes qualifiées de la façon suivante :
  - les équipes Championne de Région
  - les équipes qualifiées au prorata des équipes engagées dans chaque région administrative ou sportive, à l'issue des phases régionales

#### B - Déroulement et Titre décerné

- Chaque équipe dispute les éliminatoires en jouant 2 séries consécutives de 4 parties chacune, avec décalage de pistes à l'issue de la première série
  - Les 6 meilleures doublettes seront retenues pour disputer la finale en jouant 2 séries de 3 parties supplémentaires
- Le titre national est attribué à l'issue des 14 parties cumulées
- Une récompense est attribuée à la meilleure individuelle à l'issue des 14 parties cumulées

#### Art. 5 - ENGAGEMENTS

- A Bulletin (édité par le Département Sport d'Entreprise du CN Bowling)
  - La capitaine d'équipe doit le remplir de façon complète et lisible, puis l'adresser à son responsable régional de la compétition
  - Il est accompagné d'un chèque de 30,00 Euros par équipe et doit parvenir au Comité Sportif Régional par l'intermédiaire du délégué Sport d'Entreprise de la région, avant la date limite d'inscription
  - Il comportera 2 noms
  - L'engagement d'une équipe comporte pour celle-ci, l'obligation de participer à toutes les rencontres pour lesquelles elle s'est engagée et/ou qualifiée, sous peine de sanctions

#### C - Frais

- Le montant des parties en phase régionale est à la charge de chaque équipe
- Le montant des parties en phase nationale est à la charge du CN Bowling

• Le forfait d'une équipe n'entraîne pas le remboursement des sommes versées

## Art. 6 - FORFAIT, REPECHAGE ET DISQUALIFICATION

- Les équipes qualifiées pour la phase nationale, sont tenues de confirmer leur participation ou leur forfait au plus tard le 15 mars 2010, auprès du responsable de la compétition
- En cas de forfait, c'est le CN Bowling qui procèdera au remplacement de l'équipe absente, par la première équipe éliminée de la région administrative, ou de la région sportive concernée
- En cas de non respect du présent règlement, le CN Bowling peut être amené à disqualifier une équipe.

## Art. 7 - CONTROLE

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q. sont applicables à cette compétition. Le CN Bowling se réserve le droit de toute modification au présent règlement et au bon déroulement de la compétition.

### Art. 8 - Phase Europeenne

Elle est organisée par le BOWLING EUROPEEN CORPORATIF.

## A - Date et Lieu

- Championnat d'EUROPE
- du 12 au 15 mai 2010 à HELSINKI en FINLANDE

#### B - Qualification

- Elle est réservée aux 3 équipes qualifiées de la façon suivante :
  - l'équipe Championne de FRANCE 2010
  - les 2 autres équipes du Podium
- Elles se présenteront dans la même formation ayant évolué durant la saison en cours du Championnat de FRANCE, avec un maximum de 2 joueuses

#### C - Déroulement et Titre décerné

■ Eliminatoire : 3 séries de 3 parties chacune, non consécutives

ou 2 séries de 4 parties chacune, non consécutives

Demi-Finale : 1 série de 3 ou 4 parties
Finale : 1 série de 3 ou 4 parties

■ Le titre européen est attribué à l'issue des 14, 15, 16 ou 17 parties cumulées

#### D - Frais

- Le montant des engagements de chaque équipe, est pris en charge par le CN Bowling
- Les dépenses d'hébergement de l'équipe Championne sont prises en charge par le CN Bowling
- Une indemnité de déplacement sera allouée à chacune des 3 équipes qualifiées, en fonction de son classement en finale nationale

## E - Remarque

Les enfants à charge, des catégories Cadet et Junior uniquement (copie du livret de famille obligatoire), sont autorisés à participer au Championnat d'Europe Sport d'Entreprise.